
INVITATION À SOUMETTRE UNE PROPOSITION D'ATELIER



L'Association québécoise des enseignant·es du primaire (AQEP) vous invite à contribuer à la réussite de son 38^e congrès pédagogique en soumettant des propositions d'ateliers reliées à l'enseignement primaire. Cet évènement, regroupant plusieurs centaines de participant·es, aura lieu les 26 et 27 novembre 2026 au Centre de congrès de Québec sous le thème *Quand la passion illumine l'apprentissage*.

Vous êtes invité·e à nous faire parvenir vos propositions d'ateliers et à inciter toute personne potentiellement intéressée à en faire de même.

À propos de l'AQEP

L'Association québécoise des enseignant·es du primaire (AQEP) rejoint toute personne œuvrant, de près ou de loin, auprès de l'un des trois cycles de l'enseignement primaire afin de créer une communauté enseignante forte et dynamique. Sa mission consiste à être une source de référence et de ralliement pour la communauté enseignante du primaire dans le but de favoriser l'avancement de l'éducation au Québec.

Le congrès de l'AQEP

Ce lieu de rencontre et d'échanges entre différent·es acteur·trices du milieu de l'éducation, où la promotion et la valorisation des enseignant·es sont au cœur de l'évènement, propose pendant deux jours, une offre de formation continue au moyen d'ateliers touchant l'ensemble des matières du primaire. Il accueillera cette année près de 800 participant·es et plus d'une centaine d'exposant·es. Pour

toute information concernant l'organisation du congrès, veuillez communiquer avec les coresponsables du congrès 2026 : congres@aqep.org

LES ATELIERS

- Les ateliers soumis doivent être à caractère pédagogique. La pertinence de l'atelier, ses objectifs et ses fondements doivent être clairs, précis, concrets et en lien avec au moins un des points suivants :
 - Un des domaines de formation ou d'apprentissage du Programme de formation de l'école québécoise ;
 - Une des 12 compétences professionnelles en lien avec le développement professionnel des enseignant·es ;
 - Une recherche en éducation portant sur une pratique pédagogique, présentée de façon vulgarisée.

Les ateliers visant à faire la promotion commerciale d'un produit ou d'un service (les participant·es doivent acheter quelque chose pour réinvestir ce qui leur est présenté) pourront être présentés dans le cadre d'un atelier dit « commandité. Notez qu'aucune vente n'est permise dans les ateliers.

Veuillez noter que les ateliers commandités ne représentent pas plus de 10% de la programmation du congrès et les plages horaires réservées à ces ateliers sont d'abord offertes à nos partenaires.

DESCRIPTION DE L'ATELIER

La description de votre atelier, s'il est retenu, sera reproduite intégralement dans le programme officiel du congrès. Il est donc important de bien décrire le contenu (la pertinence, les objectifs et les fondements) afin que les participant·es puissent faire des choix éclairés. Merci de choisir un titre qui représente de façon fidèle le contenu de votre atelier. Nous vous invitons à consulter les programmes des éditions précédentes afin d'avoir une idée concrète de ce qui s'y retrouve (<https://www.aqep.org/fr/congres>).

DATE DE TOMBÉE – ENVOI PROPOSITION

INFORMATIONS

Les propositions doivent nous parvenir au plus tard le **20 mars 2026**. Aucune proposition ne sera acceptée après cette date.

1. Vous devez utiliser le formulaire en ligne de proposition d'atelier que vous retrouverez sur le site de l'AQEP au www.aqep.org dans l'onglet congrès. Ce formulaire de proposition peut être sauvegardé pour être rempli plus tard. Veuillez vous assurer d'avoir rempli tous les champs avant de l'envoyer.
2. Pour être étudiées et retenues, les propositions doivent être en lien avec un des objectifs énumérés ci-haut.
3. Vous devez indiquer le public cible visé par votre atelier dans l'espace approprié. Afin de répondre aux attentes des congressistes, il est important de cibler avec précision le cycle ou le degré visé.
4. Les ateliers ne sont pas contingentés à moins d'avis contraire de votre part. Si vous souhaitez restreindre le nombre de participant·es, veuillez sélectionner le choix correspondant dans le formulaire. Aucune proposition de moins de 30 participant·es ne sera acceptée.
5. Tous les besoins audiovisuels, informatiques et matériels nécessaires pour présenter votre atelier devront être inscrits dans le formulaire de soumission (ex. : tableau à feuilles, table pour du matériel, etc.). Notez que pour des raisons de logistique, il est facilitant que vous ayez votre propre ordinateur pour la présentation. Si les participant·es ont besoin de manipuler des ressources matérielles ou audiovisuelles, veuillez nous en faire part (p. ex. : salon informatique, matériel, etc.). L'acceptation de votre proposition sera conditionnelle à notre capacité de subvenir à vos demandes. Veuillez inscrire vos besoins dans la section Besoins audiovisuels, informatiques et matériels du formulaire.
6. Le comité organisateur fera une sélection des propositions reçues. Considérant le grand nombre d'ateliers soumis, l'AQEP fera un choix parmi ceux-ci à la lumière des éléments énumérés dans la section « Les ateliers », et ce, tout en s'assurant d'offrir une certaine variété pour les participant·es. Quant aux ateliers commandités, le comité privilégiera ceux offerts par les partenaires de l'AQEP.

7. Afin de les remercier de leur implication, les animateur·trices pourront profiter d'un rabais pour s'inscrire au congrès, comme indiqué dans le tableau suivant :

	Membre de l'AQEP	Non membre* de l'AQEP
Animateur·trice principal·e	Inscription complète au congrès 2026	- Inscription gratuite à la journée d'animation 150\$ pour le reste du congrès
Premier·ère coanimateur·trice	- Inscription gratuite à la journée d'animation 150 \$ pour le reste du congrès	- Inscription gratuite à la journée d'animation 200 \$ pour le reste du congrès
Autre coanimateur·trice	Aucun rabais d'inscription	Aucun rabais d'inscription
*Afin d'adhérer à l'AQEP et de connaître les avantages et privilèges qui y sont associés, consultez le site www.aqep.org/aqep/devenir-membre .		

8. Les frais afférents à la participation des animateur·trices (déplacements, hébergement, repas et autres frais) ne sont malheureusement pas couverts par le congrès.
9. En mai 2026, toute personne ayant proposé un atelier recevra, par courriel, une lettre l'informant de la décision du comité de sélection. La personne dont la proposition est retenue s'engage, de façon formelle, à présenter son atelier lors du congrès.
10. L'AQEP se réserve le droit d'annuler un atelier sélectionné si le nombre de participant·es inscrit·es est insuffisant. Dans un tel cas, l'animateur·trice principal·e sera avisé·e au moins deux semaines avant la tenue de l'évènement.

Au plaisir de vous accueillir au prochain congrès !

Mélanie Bourbeau et Julie Fontaine

Coreponsables du congrès 2026

Membres bénévoles du conseil d'administration de l'AQEP (www.aqep.org)

congres@aqep.org